



2 ou 3 choses que nous avons retenues

Séance des 11 et 12 décembre 2013 N° 13 -2013

► Télétravail à l'AVSC VOIRON

Il s'agit de l'installation d'un site de télétravail sur le site de VOIRON, ouvert aux salariés de Grenoble – qui concernera tous les Conseillers Clients AVSC de Grenoble domiciliés à proximité de Voiron, avec les conditions suivantes :

- 2 jours obligatoires par semaine sur le site de Grenoble
- l'accord ne doit pas faire obstacle à la participation aux réunions ou actes de management, ou actions de développement des compétences.

Pour la CFE-CGC, ce projet est certes intéressant, mais présente néanmoins un certain nombre de lacunes puisque manquent tout ce qui a trait à la révision de l'accord, à une commission de suivi, à une éventuelle dénonciation partielle. Par ailleurs, les TPS ne sont pas pris en compte dans ce projet, les deux jours de présence sur Grenoble sont restrictifs et enfin cet accord n'est valable que 3 ans (pourquoi ne serait-il pas à durée illimitée) ???

Au final, La CFE-CGC a proposé qu'une motion soit votée demandant le report du texte prenant en compte ces pistes d'amélioration.

Cette proposition a été rejetée, et le projet a fait l'objet d'une voture favorable de la part de la CGT et de la CFDT, et d'un voture négatif de la part des autres organisations syndicales.

► Plan de formation 2014

L'entreprise continue son exercice d'équilibriste un peu schizophrène en indiquant d'un côté que

- dans le cadre de « conquêtes 2015 », l'entreprise accentuera en 2014 ses points de différenciation en visant l'excellence par rapport à la concurrence (investissements réseaux, développement de nouveaux services, relation de service client et qualité de service dans toutes nos activités,...).
- et de l'autre en diminuant le budget de formation, à une période où 30 000 salariés vont quitter l'entreprise, alors que la formation est la seule garante de l'avenir de l'entreprise, avec

un budget moyen ramené à 35 heures/agent versus un budget de 41,5 heures au plan 2013.

- la baisse la plus forte est particulièrement marquée sur le domaine Clients avec une moyenne annuelle ramenée de 47,3 heures/agent à 38 heures/agent pour 2014.

Face à cette vision purement comptable (faire des économies) et court termiste, l'ensemble des organisations syndicales de la DO Centre Est s'est prononcé contre ce plan de formation 2014...

► Rapport sur l'emploi du T3 2013

La baisse des effectifs se poursuit, de manière inexorable, avec une baisse de 3,5% des actifs en CDI et une baisse 63,6% des CDD, soit au final une baisse depuis le début de l'année une **baisse de 4,3%** des effectifs.

161 départs définitifs pour (on ose à peine écrire : seulement) 14 recrutements !!!

La CFE-CGC aurait aimé connaître en parallèle le niveau de la baisse mesurée de l'activité (à notre avis, vérifié au national, l'activité baisse moins vite que ne décroissent les effectifs), d'autant que les TPS en temps libéré sont comptabilisés comme actifs alors que, par définition, ils ne le sont plus).

Mais compte tenu de l'activité sous traitée, notamment en centres d'appels, que la direction Centre Est ne peut (ou ne veut) toujours pas mesurer, la vérification de l'équation : baisse des effectifs/baisse de l'activité demeure impossible.

► Vie du CE

- Directeur du CE :

absent depuis désormais plus d'un an, il avait demandé à ce que sa situation d'arrêt de travail soit qualifiée en « accident de travail ». La CPAM a refusé de reconnaître un caractère professionnel à cette situation d'arrêt de travail, mais un recours demeure possible sous un délai de 2 mois.

- Un règlement intérieur du CE sera (enfin ?) rédigé. Deux élus de chaque OS participeront à cette rédaction.

- Organisation du CE en 5 domaines : organisation des activités de réunions du CE + gestion opérationnelle des activités ASC pour les Ouvrant-droits (OD) + gestion fonctionnelle des activités ASC pour les OD + gestion financière + gestion administrative et RH.

L'ensemble des OS a voté en faveur de cette nouvelle organisation, en dehors de la CGT qui n'a pas pris part au vote.

- Les élus du CE ont voté l'attribution d'une prime au personnel du CE. La CGT demandait que cette prime soit étendue aux CDD y compris sur une période de moins de 6 mois - elle a voté seule favorablement à ce point, les autres organisations syndicales ne prenant pas part à ce vote.

► Sectorisation du Service de santé au travail

La résolution ci-après a été votée par les organisations syndicales, sauf la CFDT qui s'est abstenue, considérant que ce texte n'allait pas assez loin.

« Le point concernant l'impact de la réforme de la santé au travail sur le SST de la DO centre Est a été retiré de l'ordre du jour, bien qu'attendu depuis des mois. En effet, la documentation sur la sectorisation 2014 périmètre DOCE a été envoyée moins d'une semaine avant à la commission santé, pour une réunion convoquée en urgence.

Nous avons découvert dans ce tableau Excel une augmentation des effectifs suivis, avec pour argumentaire la diminution probable des effectifs et l'évolution de la façon de travailler due à la prochaine application de la réforme du SST.

Nous ne pourrions examiner une véritable sectorisation que lorsqu'elle montrera les engagements de la direction Orange CE pour organiser les SST en rapport avec les directives de l'agrément et notamment avec la mise en place d'une véritable pluridisciplinarité au service de la santé des salariés ».

Ce projet, in fine, prévoit la diminution de 0,5ETP de médecins, ce à quoi la Direction répond que cela correspond à la baisse des effectifs.

► Sous traitance dans les UI de la DO Centre Est

Une activité faisant partie de notre cœur de métier stratégique ou identifiée comme à forte valeur ajoutée sera majoritairement réalisée en interne. De manière générale, ces activités sont pérennes, et peuvent être assurées par des salariés déjà compétents ou en phase d'acquisition de compétences. Ces activités conduisent les UI à ne pas les externaliser compte tenu des enjeux (fibre sauf production, marché Entreprises, expertise boucle locale).

A l'inverse, la production de la fibre ou de la boucle locale cuivre, l'environnement technique des Classe IV, sont entièrement sous traités.

La performance économique est également prise en compte pour décider du recours ou pas à la sous-traitance.

Au final, cette problématique du recours à la sous traitance en UI pose les questions de son coût économique (jamais présenté en CE), de la liste des activités cœur de métier qui ne devraient pas être sous-traitées (jamais communiqué), de la sécurité des salariés des entreprises sous traitantes (accident mortel récemment en Normandie),...

Pour la CFE-CGC, la crainte est que, d'un recours exceptionnel ou épisodique à la sous traitance, on en n'arrive très vite, compte tenu des départs massifs en UI, à sous traiter des pans entiers de ce qui constitue aujourd'hui encore le métier et l'activité de nos collègues – et de notre Entreprise.

Prochain CE : 29 et 30 janvier 2014

Élu au CE de la DO Centre Est : Noël Fayeaux (AER2A)
06 70 03 56 80

Représentant syndical : Alain ben Amouzegh (CCOR) – 06 75 62 25 37

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :
www.cfecgc-unsaf-orange.org

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionnariat salariés

pour vous abonner : secretariat@cfecgc-unsaf-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas-ftgroup.org